



Notes aux organisateurs

Votre organisation a obtenu un ou plusieurs labels pour la saison 2018.

La fiche d'évaluation devra obligatoirement être retournée. L'évaluation sera faite sur place avec un membre ou un représentant de la ligue Auvergne Rhône Alpes :

http://www.onlinetri.com/sites/triathlon-rhonealpes/documents/2016_Fiche_evaluation_organisation_RA.doc

Le non retour de cette fiche ne permettra pas l'obtention d'un label la saison suivante.

Championnats régionaux – Auvergne Rhône Alpes

Le titre de champion/championne régionale ne peut être attribué qu'à un homme ou une femme, de la catégorie concernée, de nationalité française et licencié « compétition » dans un club de triathlon de la ligue Auvergne Rhône Alpes.

Cas particulier du Bike and Run : Les équipes, mixtes ou unisexes, seront constituées de deux personnes issues du même club et titulaires d'une licence compétition. Les catégories admises sont les suivantes

- pour le titre «Toutes catégories»: équipes composées de toutes les catégories d'âges ayant accès à la distance
- pour le titre «Master»: équipes composées uniquement de vétérans

Le titre de champion régional est décerné à l'issue de la course de référence (voir tableau des championnats régionaux), après validation des résultats par l'arbitre principal.

La récompense d'un titre régional est effectuée lors de la remise protocolaire de l'épreuve de référence.

Un membre élu ou représentant de la ligue Auvergne Rhône Alpes est présent lors de la remise protocolaire pour seconder l'organisateur sur la récompense du championnat Auvergne Rhône Alpes.

Les trophées et lots des différents champions sont à la charge de la ligue Auvergne Rhône Alpes de triathlon.



Sélectifs pour les championnats de France

La sélection à un championnat de France est ouverte à tout athlète licencié « compétition » FFTri auprès de la ligue Auvergne Rhône Alpes en 2018.

La ligue Auvergne Rhône Alpes, via sa commission technique, est la seule compétente pour communiquer la liste des sélectionnés à un championnat de France. Aucune annonce ne devra être faite le jour de l'épreuve sélective. A noter que la liste des sélectionnés pour les Frances Tri jeunes est établie par la CEN.

L'organisateur est tenu d'envoyer ses résultats complets et validés par l'arbitre principal, à la ligue par email (secrétaire et CTL) le soir ou le lendemain de l'épreuve.

Bonne saison 2018 !